

**Arrêté du 13 mars 2015 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Valence
NOR : JUSB1507119A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu la décision des chefs de la cour d'appel de Grenoble, en date du 12 décembre 2014, portant délégation au tribunal d'instance de Valence ;

Vu l'arrêté du 9 février 2015, portant délégation (régisseurs d'avances et de recettes), au tribunal d'instance de Valence ;

Vu l'arrêté du 25 février 2015, de Mme la garde des sceaux, portant délégation d'un greffier au tribunal d'instance de Valence ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 9 février 2015 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Valence, sont rapportées, en ce sens, qu'il convient de lire :

«Il est, à partir du 30 janvier 2015, mis fin aux fonctions de Mme Stéphanie BARICEVIC, adjointe administrative de 1^{ère} classe, en sa qualité de régisseuse titulaire au tribunal d'instance de Valence»

Au lieu de :

«Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Mme Stéphanie BARICEVIC, adjointe administrative de 1^{ère} classe, en sa qualité de régisseuse titulaire au tribunal d'instance de Valence ».

Article 2

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2015 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Valence, sont rapportées, en ce sens, qu'il convient de lire :

«Mme Florie ANTOLIN, greffière du 2^{ème} grade, au tribunal d'instance de Romans-sur-Isère, régulièrement déléguée au tribunal d'instance de Valence par décision des chefs de la cour d'appel de Grenoble, du 12 décembre 2014, puis par décision de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 25 février 2015, est nommée, à titre exceptionnel, à compter du 30 janvier 2015 au 16 avril 2015, en qualité de régisseuse intérimaire au tribunal d'instance de Valence »

au lieu de:

«Mme Florie ANTOLIN, greffière du 2^{ème} grade, au tribunal d'instance de Romans-sur-Isère, déléguée par décision des chefs de la cour d'appel de Grenoble, en date du 12 décembre 2014, est nommée à titre exceptionnel, du 17 décembre 2014 au 16 février 2015, en qualité de régisseuse intérimaire au tribunal d'instance de Valence».

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Grenoble, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 13 mars 2015.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK